



Déclarations et Discours

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA

N° 75/38

DEC 11 1975

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
REFERENCE

QUATRIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE: PERSPECTIVE CANADIENNE

Déclaration faite par monsieur Jean Marchand, ministre d'État et président de la délégation canadienne, le 15 novembre 1975, lors de la quatrième Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, tenue à Port-Louis, Ile Maurice, du 12 au 15 novembre 1975.

Cette quatrième Conférence générale est sans contredit un point tournant dans la vie de l'institution tout à fait inédite, mais combien nécessaire, dont nos gouvernements ont décidé la création il y a cinq ans, car l'Agence de coopération culturelle et technique a déjà dépassé le stade de la première enfance: elle n'en est plus aux balbutiements et aux tâtonnements. On dira que cinq ans c'est bien court dans la vie d'une institution internationale. Mais cette période quinquennale a été suffisante pour démontrer toute la vigueur dont l'Agence sera capable, s'il lui est permis de se développer normalement, et pour laisser entrevoir tous les avantages qu'elle apportera à ses membres, si ces derniers poursuivent résolument leur démarche collective, dans l'esprit de coopération affirmé par la Convention de Niamey.

Certes, on perçoit mieux aujourd'hui les difficultés et les embûches du parcours; on a identifié avec précision certains problèmes d'orientation et de mise en oeuvre; et l'on a constaté, en cours de discussion ou d'exécution de quelques projets, une variété de conceptions parmi les membres. Pour ma part, je ne vois dans tout cela que des signes de vitalité: l'Agence est bel et bien vivante, puisqu'elle ne craint pas de se coller au réel. Nous devons savoir gré au secrétaire général et à ses collaborateurs de n'avoir rien camouflé, en formulant leurs recommandations au Conseil d'administration, de ce qui aurait pu freiner l'essor de l'Agence et limiter la pertinence de son activité. Nous devons également nous féliciter que le Conseil d'administration, en procédant à l'examen de ces propositions, n'ait pas cherché à esquiver des différences -- à mon avis mineures, mais qu'il fallait tout de même exprimer pour les ramener à leurs justes proportions -- entre les situations et les conceptions propres de chacun des membres.

Mais c'était à nous, délégués à la Conférence générale, c'est-à-dire à l'instance politique de l'Agence, qu'il appartenait de surmonter les difficultés et de résoudre les problèmes que la vie même de l'institution a suscités. Nous y sommes parvenus sans dif-

ficulté, surtout parce que, à notre avis, chacun a tenu compte de ce qui fait l'originalité de l'Agence et de ce qui la rend nécessaire.

En premier lieu, l'Agence de coopération culturelle et technique ne procède d'aucune subordination ou filiation politique entre les États qui y adhèrent, ni d'aucun impératif géographique ou économique les "contraignant" à coopérer entre eux. L'Agence est issue, au contraire, de la volonté de ses membres, lesquels ont librement choisi d'instaurer, à leur avantage mutuel et autour d'une langue commune, des formes inédites de coopération multilatérale.

Il suffisait de faire un tour de table pour constater quel lieu privilégié de rencontre et de consultation nos gouvernements ont ainsi créé: des États ici représentés, certains sont membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ou de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM), d'autres de la Ligue arabe, d'autres encore de la Communauté européenne ou du Commonwealth. Chacun organise ses relations extérieures comme ses besoins particuliers lui commandent de le faire; chacun perçoit ainsi les aspirations communes à divers groupements régionaux et internationaux et est ainsi en mesure d'y sensibiliser les autres membres de l'Agence. Tous, enfin, se retrouvent au sein d'instances universelles, comme les Nations Unies et les organismes qui y sont affiliés. Ainsi, l'Agence a des antennes dans tous les coins et recoins du monde; mais elle transcende, pour ainsi dire, toutes les organisations auxquelles ses membres sont associés et n'entend se substituer à aucune d'entre elles.

Ce qui fait, en deuxième lieu, l'originalité de la coopération amorcée depuis cinq ans au sein de l'Agence, c'est qu'elle est axée sur le développement culturel et technique. Tant de spécialistes, de tous pays et de toutes disciplines, ont déploré ces dernières années les conceptions trop "bétonnières" du développement que je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ces formes traditionnellement négligées de coopération internationale. Une société qui, cherchant à se développer, se contenterait de la culture des sols et de l'exploitation des ressources naturelles, demeurerait forcément une société tronquée et dépendante vis-à-vis de l'étranger; ce n'est qu'en cultivant les esprits avec autant d'application et en exploitant les cerveaux avec autant d'efficacité qu'une collectivité peut s'épanouir pleinement et connaître un développement vraiment autonome. Nous, Canadiens, sommes bien placés pour le savoir, puisque nous avons vécu, jusqu'à récemment, une expérience quelque peu étriquée du développement, c'est-à-dire trop exclusivement axée sur l'agriculture, les mines, les forêts et l'industrie; de sorte que nous avons dû, depuis quelques décennies, mettre les bouchées doubles pour accélérer notre développement culturel.

Ce qui rend inédite, en troisième lieu, l'action entreprise par l'Agence dans le domaine culturel et technique, c'est que cette action est véhiculée par la langue française. Au bout du compte, c'est peut-être là ce qui fait la nécessité historique de l'institution lancée à Niamey. Nous savons tous de quelles hautes valeurs cette langue est porteuse et combien elle est efficace comme moyen de communication entre les peuples: car la langue française plonge ses racines dans une des civilisations qui a le plus enrichi le patrimoine de l'humanité.

Par divers cheminements historiques, cette langue s'est propagée à tous les continents. Elle s'est implantée jusqu'au coeur de l'Afrique; elle a pris racine en Amérique du Nord, dans les Antilles, en Asie, dans l'océan Indien. Cette dissémination a fait apparaître, au fil des siècles, un univers culturel débordant largement l'aire européenne qui en reste le point de ralliement. Au Canada, dans les Antilles et à l'Île Maurice, on parle français depuis plus de trois siècles, en Afrique, depuis un siècle ou deux; on parle français dans toutes les régions de la planète; mais on y pense autrement qu'en Europe, puisque la vie en société y est astreinte à d'autres conditionnements économiques et politiques et y est exposée à une autre variété d'influences culturelles et techniques. Le grand défi que doit relever l'Agence de coopération, c'est justement de structurer et de développer au maximum cette mosaïque d'une extrême richesse.

S'il m'a paru opportun de rappeler ces données fondamentales, que la plupart considèrent sans aucun doute comme des évidences, c'est qu'à la suite de cette Conférence générale, le Conseil d'administration et le secrétariat devront appliquer une nouvelle politique générale et modifier l'orientation comme les modalités concrètes des programmes. Or, pour que cette entreprise donne à l'Agence le second souffle dont celle-ci a désormais besoin, il faudra qu'elle soit poursuivie à l'intérieur des paramètres qui définissent son champ d'action. La délégation canadienne a eu l'occasion, pendant cette Conférence, d'énoncer le détail des positions de nos gouvernements sur les divers sujets que le secrétariat et le Conseil d'administration ont portés à notre attention; il n'est cependant pas inutile de rappeler quelques idées-force auxquelles le Canada attache beaucoup d'importance.

D'abord, l'accent que les membres souhaitent voir mis sur le développement nous paraît non seulement répondre aux besoins de l'heure -- comme en témoigne la résolution adoptée à l'issue de la septième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies -- mais, en outre, tout à fait conforme à la vocation de l'Agence. De plus ceux qui auront pris connaissance de la Nouvelle stratégie de déve-

l'oppement international que l'honorable Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre chargé de l'ACDI, a dévoilée en septembre dernier, ne peuvent douter que le Canada appuiera d'emblée les efforts visant à orienter davantage l'action de l'Agence vers le milieu rural: car c'est précisément là une des orientations nouvelles de la coopération canadienne. Cependant, il tombe sous le sens que les actions qu'entreprendra l'Agence devront être restreintes au développement culturel et technique, domaine d'ailleurs fort vaste et qui demeure le plus souvent en friche. Au surplus, pour que ces actions soient efficaces, il nous paraît nécessaire qu'elles soient conçues et planifiées avec rigueur, qu'elles soient proportionnées aux moyens dont dispose l'Agence et qu'elles soient adaptées aux instruments d'action qui sont à sa portée. De même, si nous voulons nous conformer à la vocation spécifique de cette institution, nous devons nous assurer que les programmes de l'Agence, tout en répondant aux attentes de la majorité des membres, maintiennent un certain équilibre entre le développement technique et le développement culturel.

A cet égard, l'organisation d'échanges véritables nous paraît capitale. Comme le déclarait récemment mon collègue, l'honorable Allan J. MacEachen, en annonçant l'adoption par le Conseil des ministres d'un plan quinquennal d'échanges culturels, "la multiplication des contacts entre artistes de tous pays et entre ceux-ci et d'autres publics que ceux de leurs pays contribuera puissamment au rapprochement entre les peuples de cultures différentes et suscitera au bout du compte la création d'oeuvres qui soient conformes aux attentes de notre époque".

Étant donné la structure linguistique et ethno-culturelle de sa population, étant donné aussi sa propre expérience historique, le Canada ne pourra qu'appuyer les efforts de l'Agence pour promouvoir les langues et cultures nationales dans ceux des pays membres qui ont retenu cette option de développement socio-culturel. Notre pays doit être rangé parmi ceux-là; en effet, les autorités fédérales du Canada appliquent, depuis quelques années, une politique dite de "multiculturalisme". Divers programmes d'animation et de soutien, dont plusieurs sont toujours au stade expérimental, visent à maintenir et promouvoir une grande variété de traditions ethno-culturelles au sein de groupes minoritaires; les traditions proprement autochtones du Canada d'abord, soit celles des populations esquimaudes et amérindiennes; les traditions de récente immigration ensuite, c'est-à-dire celles apportées par les vagues successives d'immigrants qui sont venus grossir la population canadienne depuis environ un siècle.

Somme toute, le Canada a l'ambition de devenir, au plan culturel,

ce qu'il est déjà au plan géographique, c'est-à-dire une "autre Amérique". Nous savons tous quelle vigueur et quel dynamisme les États-Unis d'Amérique ont acquis en fondant dans un creuset unique -- leur célèbre "melting pot" -- la grande variété de matériaux culturels qui leur sont venus de tous les continents, mais principalement d'Europe et d'Afrique. Le Canada entend acquérir la même vigueur et le même dynamisme, non pas en répétant l'expérience américaine, mais plutôt en composant une mosaïque -- la mosaïque canadienne. En d'autres mots, les Canadiens ne cherchent pas à fondre en un seul alliage la variété de patrimoines culturels dont ils ont hérité, mais plutôt à maintenir les particularités de chacun en les juxtaposant dans le grand dessein de sa multiculture.

Le Gouvernement canadien a toutefois la conviction que, pour réaliser ce grand dessein, il faudra éviter que les programmes d'animation multiculturelle n'affaiblissent les deux grandes filiations culturelles, la française et la britannique, qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui, ou ne restreignent les assises des deux langues officielles du pays, soit le français et l'anglais. Notre politique générale en ce domaine cherche au contraire à démontrer qu'il est possible de mettre et de maintenir sur un pied d'égalité deux langues officielles, tout en assurant le maintien d'une variété de traditions ethno-culturelles. Plusieurs indications laissent d'ores et déjà pressentir que cette politique générale incitera en longue période les minorités culturelles du Canada à faire plus volontiers l'apprentissage de nos deux langues officielles -- en particulier celui du français -- et à en user avec plus de confiance, car cet usage ne sera plus alors perçu comme une menace à leur "en-soi" ethno-culturel.

Ces constatations préliminaires ne sont pas sans rapport avec l'expérience vécue par plusieurs pays du continent africain depuis quelques années, à savoir que la propagation chez eux de langues véhiculaires d'origine européenne, et notamment du français, s'est accélérée depuis leur accession à l'indépendance, même lorsque leurs instances gouvernementales ont délibérément entrepris d'y promouvoir les langues et cultures nationales. Nous ne voyons donc pas de contradiction, à priori, entre le recours de plus en plus général et régulier au français comme langue internationale, langue officielle, langue véhiculaire ou langue d'usage -- selon la situation propre à chaque pays -- et cette autre orientation nouvelle que la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique a décidé d'imprimer aux programmes de celle-ci. En conséquence, les instances fédérales du Canada communiqueront volontiers à l'Agence, si la chose lui paraît utile, les résultats des études et des expériences entreprises à cet égard dans le cadre canadien.

En conclusion, je ne puis que me féliciter des résultats positifs de cette quatrième Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique. Nous avons toutes les raisons d'en attendre une relance de son action, notamment dans le domaine du développement, un raffermissement de sa vocation culturelle et une accentuation de sa vocation technique. Je remercie enfin le Gouvernement de l'île Maurice de l'hospitalité et de l'accueil chaleureux qu'il a ménagés aux délégués du Canada et des autres Etats membres.

S/C